



COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 13 MARS 2018
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ANNÉE 2018

1^{ère} SÉANCE

SÉANCE DU 13 MARS 2018

L'an deux mille dix huit, le 13 mars, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19h30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire le 7 mars, conformément à l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Sylvie ALTMAN, Daniel HENRY, Laurent DUTHEIL, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHETON, Charles KNOPFER, Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER (sauf pour le vœu « Villeneuve-Saint-Georges sécurité »), Christian JONCRET, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDÉ, Omar CHERIGUENE, Sabah CABELLO SANCHEZ, Marc THIBERVILLE, Birol BIYIK, Mohamed BEN YAKHLEF, Alexandre BOYER, Julia MORO, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR, Philippe GAUDIN, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT

ABSENTS REPRESENTÉS

Nathalie DINNER a donné procuration à Sylvie ALTMAN (pour le vœu « Villeneuve-Saint-Georges sécurité »)
Maurice BELVA a donné procuration à Yannick PILATTE
José GRACIA a donné procuration à Christian JONCRET
Soazic DEBBACHE a donné procuration à Alexandre BOYER
Mariam DOUMBIA a donné procuration à Jean-Pierre DAVIDÉ
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN a donné procuration à Elsa BARDEAUX
Insaf CHEBAANE a donné procuration à Sylvie RICHETON
Nadia BEN MOUSSA a donné procuration à Mohamed BEN YAKHLEF
Stéphanie ALEXANDRE a donné procuration à Guillaume POIRET
Jocelyne LAVOCAT a donné procuration à Jean-Paul ESPINAR
Kristell NIASME a donné procuration à Philippe GAUDIN

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Bénédicte BOUSSON-JANEAU,
Mubbashar KHOKHAR
Imen GUEDDA
Dominique JOLY

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

Manuel MENAL, Directeur général des services
Eugène MONTANTIN, Directeur général adjoint des services
Julien SAHUGUET, Directeur général adjoint des services
Cindy RODRIGUES, Directrice générale adjointe des services
Aurore RANÇON MEYREL, Directrice des Affaires juridiques, des assemblées et de l'achat public

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Mme Julia MORO** a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. **M Manuel MENAL**, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.



DECLARATION LIMINAIRE DE Mme LA MAIRE

Mme la Maire

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Notre Ville, et particulièrement les habitants de Triage et Belleplace-Blandin, ont été durement touchés par l'épisode de crue majeure que nous avons connue aux mois de janvier et de février. Cette crue vient s'ajouter pour les habitants et notre commune à celle connue il y a dix-huit mois, et dont les dégâts commençaient à peine à être réparés et indemnisés. L'intensité et la durée de celle-ci sont à souligner. La Seine et l'Yerres ont atteint leur niveau le plus important depuis juin 2016, la crue précédente du même niveau datant de 1982. La première crue de l'Yerres est intervenue dès le 2 janvier. Un pic de crue a été atteint le 3 février, et un nouveau pic majeur le 21 février. Aujourd'hui encore, tout nouvel épisode pluvieux conduit à une remontée du niveau de l'Yerres, nécessitant la mobilisation de moyens communaux.

Face à cette épreuve, je veux saluer tous les agents et cadres de notre service public qui se sont une fois encore pleinement mobilisés pour alerter, protéger et aider les habitants : informations quotidiennes dans tous les quartiers, présence d'agents 24 heures sur 24 pour un service de barques et la pose de passerelles, ouverture de centres d'hébergement dans des gymnases, prise en charge des personnes vulnérables, sécurisation des quartiers, délocalisation d'écoles et transports scolaires.

Dans cette épreuve, nous avons pu compter sur la solidarité du Département, du Territoire, d'autres communes, mais aussi de bénévoles et d'associations. Je veux également les remercier. Aujourd'hui encore cette mobilisation se poursuit pour, notamment, enlever tous les déchets et encombrants. La venue du Président de la République le 14 février dernier a été un moment important. À cette occasion, j'ai insisté sur trois exigences : premièrement un fonds d'extrême urgence pour aider les sinistrés, deuxièmement la nécessité d'un soutien pour les communes sinistrées, et troisièmement la nécessité d'accélérer et d'étendre le projet de renaturation des berges de l'Yerres à l'ensemble de la zone rouge du plan de prévention des risques d'inondation.

Sur chacun de ces points, le Président a pris des engagements. Concernant le fonds d'extrême urgence, l'État a confirmé hier la mise en place d'un fonds. Ce dernier, selon les critères fixés par l'État, vise à prendre en charge les dépenses relevant de l'urgence : premières nuitées d'hôtel pendant la crise, achat de nourriture et de vêtement. Un flyer d'information a été distribué dès hier dans les quartiers de Belleplace-Blandin et de Triage. Des permanences sont mises en place au CCAS avec l'aide de l'EDS afin de faire le recensement des demandes avant le vendredi 23 mars, date limite fixée par l'État. Ces demandes seront transmises à la Préfecture, et c'est cette dernière qui attribuera cette aide. Le CCAS informera les demandeurs de la décision de l'État. Sur le soutien à notre commune, la Métropole et la Région se sont engagées à nous aider sur la partie investissement. Je tiens à préciser que comme en juin 2016, les frais engagés par la Ville dépassent plus d'un million d'euros. L'État devrait également apporter une dotation qui, espérons-le, nous permettra de couvrir les coûts de fonctionnement qui sont très importants. Enfin, sur notre projet de renaturation, je participerai la semaine prochaine à une réunion sous l'égide du préfet, qui réunira tous les



acteurs : l'État, la Région, la Métropole du Grand Paris, le Territoire, le Département, l'Agence de l'eau, le SyAGE. Le projet de renaturation que nous avons engagé dès 2010 vise à créer une zone naturelle d'expansion des crues afin de lutter contre les inondations et protéger les habitants. Le projet consiste à acquérir, démolir, et renaturer les parcelles situées sur les berges de l'Yerres, aux numéros impairs du chemin des Pêcheurs.

Ce projet est aujourd'hui mené conjointement avec le Département, l'Agence de l'eau et le SyAGE. Les acquisitions sont financées à 60 % par l'Agence de l'eau, 20 % par le Département et 20 % pour la Ville. Depuis 2010, la Ville a acquis 41 parcelles, soit 60 % des berges. Au regard des enjeux de protection des populations, la nécessité s'impose d'accélérer le projet et de l'étendre à l'ensemble de la zone rouge du plan de prévention des risques d'inondation. Cela correspond à l'acquisition de 100 parcelles supplémentaires. L'ampleur de ce projet et les coûts financiers qu'il représente imposent qu'il soit porté par un acteur d'une autre dimension que la Ville. C'est la raison pour laquelle j'ai plaidé fortement pour l'engagement de l'État et de la Métropole du Grand Paris, qui dispose de la compétence concernant la protection des inondations. Ce sera tout l'objet de la réunion qui se tiendra la semaine prochaine avec les acteurs concernés.

Enfin, je souhaite rappeler que pour faire face à ces risques d'inondation, nous avons besoin d'avoir une vision et une stratégie globale. Il faut s'attaquer aux causes multiples : remettre en cause les modes de développement et d'aménagement du territoire, développer des politiques publiques ambitieuses, mais nous devons vivre avec ces risques. C'est pour cela que nous voulons aussi une ville résiliente. Les quartiers de Belleplace et de Triage sont urbanisés, classés pour la majeure partie en zone orange et violette du plan de prévention des risques d'inondation. Dans ces quartiers, il est indispensable à la fois de limiter la vulnérabilité au risque inondation, et de permettre le renouvellement urbain, sans quoi nous aurions le risque d'engranger des spirales de dégradation du bâti conduisant à l'apparition d'habitat indigne. La résilience consiste bien entendu à concevoir un bâti et des logements adaptés à la gestion du risque inondation : pilotis, parkings semi-enterrés, installations électriques en hauteur, zone tampon naturelle, etc.

Aussi, permettez-moi, afin de rétablir certains faits pour s'éviter de fausses polémiques, de rappeler que non, il n'y aura pas de construction au niveau du 2, chemin des Pêcheurs. Cette petite parcelle située le long du chemin des Pêcheurs sera un espace vert. En revanche, notre Conseil municipal a bien approuvé la cession de cette parcelle à un promoteur, qui entend développer sur ce secteur de la confluence un projet qui doit participer à la restructuration de cette entrée de ville, et apporter de la qualité urbaine dans un espace très délaissé, notamment en lien avec le projet de renaturation des berges. Ce projet doit être conforme aux prescriptions du plan local d'urbanisme révisé, et intégrant les exigences du plan de prévention du risque d'inondation. Pour information, ce secteur situé en zone orange n'a subi aucun impact lors des deux grandes crues que nous venons de connaître. Ce promoteur, qui travaille avec nos services, n'a pour l'instant pas déposé de projet particulier.

Vivre en intégrant ces risques ne nous conduit pas à figer la Ville. C'est même tout le contraire : développer une ville résiliente doit se concevoir avec les habitants, qui doivent en être les acteurs. Si la période de crue a fait l'objet d'une attention et mobilisation particulièrement intenses, je veux souligner quelques initiatives importantes survenues pendant cette période : la pose de la première pierre début janvier de la construction de 86 logements qui débute au nord du quartier de Triage, et qui marque le démarrage du projet



de rénovation urbaine pour ce quartier, la signature le 31 janvier dernier dans le bureau du Préfet du Contrat d'intérêt national pour la revitalisation du site ferroviaire de Triage, qui fait suite à notre approbation dudit projet lors du Conseil de décembre. Il me faut citer en outre la mobilisation pour défendre le Département, qui a rassemblé le 7 février plus de 2 000 personnes malgré le froid et la neige, la soirée des réussites organisée ici même par le Café des Jeunes, et qui a permis de mettre à l'honneur 10 jeunes de notre ville pour l'excellence de leur parcours, et un spectacle remarquable organisé par le Conseil municipal des enfants, qui a réuni 450 personnes samedi soir au théâtre. Hier soir se déroulait une réunion d'information sur les travaux de rénovation de la portion sud de l'avenue de Valenton entre le carrefour du Maréchal Juin et la rue Raymond de la Grange.

Enfin, je voudrais attirer votre attention sur quelques initiatives qui auront lieu dans les jours et semaines à venir. Le 21 mars, à l'IFFEN, la démarche *Imagine Villeneuve* se poursuivra avec les habitants pour travailler à la mise en œuvre des 94 engagements. Le dimanche 25 aura lieu la troisième édition de l'*Urban Trail*, un événement sportif de qualité réalisé en partenariat avec les sapeurs-pompiers, qui prévoit une belle escapade au Fort. Je veux saluer Maurice BELVA, excusé, et toutes celles et ceux qui contribuent à la réussite de cette initiative. Le 27 mars se tiendra une réunion sur les aménagements des espaces publics du centre-ville. La réunion fait suite à un travail de concertation avec les habitants dont le résultat sera présenté à cette occasion.

Enfin, le groupe Front de Gauche a changé de président. Christian JONCRET succède à Marc THIBERVILLE. Je tiens à le saluer.

Il est procédé à l'appel nominal.

Affaires traitées en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT

M. FAÏSSE

Ma première question concerne la décision numéro 9 « *attribution du marché subséquent à l'entreprise Préli pour les travaux de réfection de la douche et du sol de la cuisine du logement-relais situé 26, avenue Carnot* ». En quoi consiste ce logement-relais ?

Mme la Maire

Il s'agit d'un logement dans lequel nous hébergeons des personnes de manière temporaire, par exemple après un arrêté de péril.

M. FAÏSSE

Ma deuxième question concerne la décision 10 « *passation d'un accord-cadre avec la société Prestacom pour une prestation de géolocalisation de gestion de la flotte des véhicules de la Ville pour un montant de 200 000 euros.* » S'agit-il de poser des GPS ou des puces ?

M. HENRY

Il est prévu d'installer des puces sur tous les véhicules afin qu'ils soient géolocalisés. Cela permettra également de travailler les carnets de bord de chaque véhicule de manière électronique.

M. FAÏSSE

Ce procédé ne va-t-il pas être ressenti comme un « *flicage* » par les employés ?

**M. HENRY**

Ce peut être le cas, mais le fait est que les carnets de bord ne sont aujourd'hui pas remplis. Demain, ils le seront.

M. BIYIK

Je souhaite parler de la décision numéro 1, qui concerne des travaux qui ont actuellement lieu rue du Port pour 380 000 euros, à côté des nouvelles constructions de la rue de Paris.

M. HENRY

Il s'agit de la décision de passation de travaux pour les travaux qui auront lieu rue du Port.

M. BIYIK

Pourquoi la somme est-elle si élevée dans la mesure où la rue du Port n'est pas très grande ?

M. HENRY

Outre la rue du Port, les rues Mendès-France et de Paris sont concernées. Cette démarche couvre des travaux de voirie et de trottoir.

Mme la Maire

L'esplanade de la médiathèque est également concernée. De plus, il nous faut respecter quelques contraintes de l'architecte des Bâtiments de France, notamment sur la nature des pavés. Ces éléments conduisent à un coût qui correspond à l'intégralité des travaux qui ne sont a priori pas négligeables.

M. HENRY

Ces travaux ont été présentés en réunion publique jeudi soir.

M. BIYIK

S'agissant de la décision numéro 166 du 19 décembre, j'imagine que la somme de trois millions est destinée à des investissements. Duquel est-il question ?

M. HENRY

Je rappelle que cette somme correspond au budget de l'an passé. Nous avons la possibilité de souscrire un emprunt à hauteur de 8 ou 9 millions. En l'espèce, nous empruntons 3 millions pour le budget. Vous disposez des informations associées (durée, taux d'emprunt, etc.). Lorsqu'il est nécessaire de réaliser un emprunt pour que le budget soit réalisable, nous agissons en conséquence. Pour autant, je ne peux détailler au centime près ce à quoi correspondent ces trois millions. Quoi qu'il en soit, cette somme est nécessaire au budget global.

Mme la Maire

Il existe une règle en finances publiques concernant la non-affectation des recettes aux dépenses.

M. GAUDIN

Nous nous étonnons tout de même de constater une somme aussi importante que trois millions d'euros à trois semaines de la fin de l'exercice. Est-ce une opération nouvelle ?

**M. HENRY**

C'est une opération d'équilibre au compte administratif de l'année précédente. Elle vise à équilibrer les comptes. Plusieurs recettes étaient prévues sous forme d'emprunt. En l'occurrence, nous faisons référence à l'emprunt nécessaire à l'équilibre des comptes pour clôturer le budget 2017.

M. GAUDIN

Cela signifie que des opérations préalables ont été lancées sans être budgétées.

M. HENRY

Ces opérations figuraient dans le budget, mais nous avons prévu un emprunt plus important. Nous avons réduit l'emprunt au strict minimum nécessaire pour le budget 2017.

Mme la Maire

Nous procédons à cette démarche le plus tardivement possible, mais aussi le plus précisément possible vis-à-vis des dépenses engagées. Ce procédé est synonyme de bonne gestion.

M. GAUDIN

Cette remarque vous appartient. Nous ne sommes pas forcés de la croire.

Mme la Maire

En effet, nous aurions pu emprunter six millions en début d'année et que cette somme ne soit pas utile. En l'espèce, nous empruntons ce qui est strictement nécessaire.

M. GAUDIN

Que vous empruntiez au fur et à mesure me paraît normal et participe d'une bonne gestion. Nous pouvons tout de même nous interroger d'une somme de trois millions d'euros empruntée à 15 jours de la fin de l'exercice.

M. HENRY

Le budget est prévu avec un certain niveau d'emprunt. Or nous tentons précisément d'emprunter le plus tardivement possible afin d'éviter de recourir à la totalité de l'emprunt prévu. Cette logique est adoptée de la même manière dans toutes les villes.

M. GAUDIN

Tel est précisément mon propos. Certaines opérations ont été lancées sans être budgétées. Il n'y avait pas les sommes correspondantes en caisse.

Mme la Maire

Nous ne lançons pas d'opération qui ne soit pas décidée en Conseil municipal et pour laquelle vous n'êtes pas informé. Cela n'existe pas, et vous le savez. En l'espèce, c'est une question de bonne gestion que de mobiliser un emprunt uniquement lorsque nous en avons besoin. Durant l'année, nous utilisons trois millions disponibles sur une ligne de trésorerie. Je vous propose de passer à une autre question.

M. BIYIK

Enfin, ma dernière question porte sur la délibération 165. Est-ce la société Compact qui se charge des jeux de lumière pour les vœux ? Il est question de 100 000 euros pour un contrat de deux ans (73 000 euros et 30 000 euros).

**M. HENRY**

Cette dépense comporte plusieurs lots, et non uniquement l'éclairage des vœux. Je pense à la sonorisation notamment.

Mme la Maire

Il me faut aussi citer des structures ou équipements pour des événements qui interviennent au long de l'année, comme cela est d'ailleurs précisé dans le texte.

M. GAUDIN

En ce qui concerne la décision numéro 5, comment s'articule la demande de subvention, dans la mesure où le théâtre municipal sera désormais géré par le territoire ? Quel est le circuit de fonctionnement de cette demande de subvention ? Qui la perçoit ? Ce n'est pas clair, et je ne possède aucune antériorité en la matière.

M. HENRY

En l'occurrence, tout ce qui est transféré au territoire reste financé par la collectivité. Les opérations financières liées à tel ou tel équipement sont également transférées au territoire. Par conséquent, pour le théâtre, il existe des opérations financières et demandes de subvention. Une demande de subvention est portée auprès du Conseil départemental, comme nous le faisons lorsque le théâtre était géré par la Ville, pour que cette dernière perçoive ces subventions et reverse le financement correspondant de l'utilisation du théâtre au territoire, comme tous les transferts.

URBANISME, AMÉNAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**Urbanisme****1. Avis sur l'acquisition à l'amiable par l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre de terrains sis 87 et 91 chemin des Pêcheurs (AR 147 et 148)****M. KNOPFER**

La Commune a engagé un projet de renaturation des berges de l'Yerres en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Depuis le 1^{er} janvier 2016, la commune de Villeneuve-Saint-Georges est rattachée à l'Établissement public territorial, EPT12, dénommé Grand Orly Seine Bièvre. Le transfert des opérations à l'EPT12 est intervenu au 1^{er} janvier 2018. Le projet de renaturation des berges de l'Yerres constitue une opération d'aménagement. Aussi, l'EPT12 procédera aux acquisitions des terrains situés dans le périmètre du projet. La commune devra préalablement donner un avis sur ces acquisitions. Il s'agit du 87 et du 91 chemin des Pêcheurs. La superficie de ces terrains nus est de 1 008 mètres carrés. Le prix d'acquisition des biens, parcelles cadastrées AR 147 et 148, est de 40 000 euros, conformément à l'estimation domaniale.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de donner un avis favorable sur l'acquisition à l'amiable.

Je souhaiterais dire à M. GAUDIN qui a posé hier une question en commission urbanisme les mots suivants : « (...) Depuis le 1^{er} janvier 2018, et conformément à la loi NOTRe, la compétence d'aménagement a été transférée au territoire Grand Orly Seine Bièvre. C'est



donc désormais le territoire qui effectue les acquisitions foncières dans le cadre des opérations d'aménagement, dont la renaturation des berges de l'Yerres. La dépense est donc engagée par le Territoire, qui perçoit également les recettes issues du Département et de l'Agence de l'eau, recette qui couvre 80 % des dépenses. Toutefois, cette dépense, comme toutes celles engagées par le Territoire, sera inscrite dans le fonds de compensation des charges territoriales versé par la Ville au Territoire. Le transfert est donc neutre financièrement. »

Il s'agit de la réponse à la question posée hier par M. GAUDIN à la commission urbanisme.

M. BIYIK

D'après mes recherches, cette parcelle était à la base réservée à la déviation de la N6 prévue depuis 1938. Que devient cette déviation ?

Mme la Maire

Ne savez-vous pas qu'elle est abandonnée ?

M. POIRET

Je suppose que M. BIYIK est également informé que les municipalités voisines de Villeneuve-Saint-Georges ont fait la même chose. Nous sommes pratiquement l'une des dernières communes à acheter les anciens terrains initialement prévus pour cette déviation. Cette démarche a eu lieu depuis bien longtemps dans les autres villes, qui ont *de facto* enterré le projet de déviation.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés

Donne un avis favorable à l'acquisition à l'amiable par l'Établissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre de terrains nus sis 87 et 91 chemin des Pêcheurs, parcelles cadastrées AR 147-148, d'une superficie de 1.008 m², au prix de 40 000 €,

Autorise la Maire à déposer les permis de démolir et/ou d'aménager nécessaires à la réalisation du projet et à signer les actes correspondants.

2. Demande d'adhésion au Syndicat d'action foncière du Val de Marne (SAF 94) de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (EPT 11 GPSEA)

M. KNOPFER

En vertu de l'article L. 5219 du CGCT, l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est, Avenir, afin de continuer à être membre dudit syndicat au-delà du 31 décembre 2017, a sollicité son adhésion au SAF 94 par délibération du 21 juin 2017. Afin de permettre aux établissements publics territoriaux du Val-de-Marne qui le souhaitent d'adhérer au SAF 94, le Conseil syndical a adopté une nouvelle rédaction des statuts. Par délibération en date du 30 novembre 2017, le Comité syndical du SAF 94 a accepté la demande d'adhésion de l'établissement public territorial Grand Paris Sud-Est Avenir. L'article L. 5211-18 du CGCT prévoit que toute nouvelle demande d'adhésion au sein d'un syndicat doit recueillir l'accord



des conseillers municipaux et des communes membres dans un délai de trois mois à compter de la notification de la demande.

Le Conseil municipal,

Par 32 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Émet un avis favorable à l'adhésion au Syndicat d'action foncière du Val de Marne, de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Renouvellement Urbain

3. Désignation du représentant de la Commune de Villeneuve-Saint-Georges au Conseil d'administration de l'Établissement Public Orly-Rugis-Seine Amont (EPA ORSA) fédéré à Grand Paris Aménagement

Mme la Maire

L'EPA ORSA créé en mai 2007 est fédéré à Grand Paris Aménagement depuis le 27 octobre 2017. Les modalités de composition du conseil d'administration de l'EPA ORSA ont été modifiées par le décret du 27 octobre 2017 afin de prendre en compte la constitution de la Métropole du Grand Paris dans la composition du conseil d'administration. Jusqu'à présent, le conseil d'administration de l'établissement était composé de 26 membres, dont un représentant de la commune de Villeneuve-Saint-Georges désigné par le Conseil municipal. Depuis le décret, l'établissement est administré par un conseil de 28 membres, doté chacun d'un suppléant, conformément aux dispositions de l'article R321-4 du Code de l'urbanisme. Il est composé de 8 membres représentant l'État et de 20 membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics. Ce sont des représentants de la Région, du Département, deux représentants de la Métropole du Grand Paris et un représentant pour chacune des communes membres désignés en leur sein, avec pour chacun un suppléant.

Ce rapport vise à vous proposer de désigner le représentant de la commune pour siéger pour trois ans au sein du conseil d'administration de l'EPA ORSA, et d'un suppléant. Je siégeais déjà au conseil d'administration de l'EPA ORSA en tant que titulaire. La proposition consiste en un maintien de mon siège en tant que titulaire et en la tenue du siège de suppléant par Alexandre BOYER.

Le Conseil municipal,

Approuve à l'unanimité, le scrutin public pour procéder à la désignation du titulaire et du suppléant au sein du Conseil d'administration de l'EPA ORSA,

Par 26 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) ayant voté contre,



Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve à l'unanimité, le scrutin public pour procéder à la désignation du titulaire et du suppléant au sein du Conseil d'administration de l'EPA ORSA,

Désigne pour siéger, pour trois ans, au sein du conseil d'administration de l'EPA ORSA en tant que représentant de la commune :

- Sylvie ALTMAN en tant que titulaire ;
- Alexandre BOYER en tant que suppléant.

4. Autorisation donnée au SAF 94 de céder à l'EPA ORSA les biens acquis dans le cadre de la ZAC du Centre-Ville, au 74 rue de Paris sans actualisation du prix de cession.

Mme DINNER

Dans le cadre du PNRQAD, le SAF a assuré le portage foncier de biens de la ZAC du centre-ville. Comme il a été précisé à l'époque, il les revend à l'EPA ORSA. Pour ce faire, il nous faut à nouveau délibérer sur les conditions tarifaires de la convention inchangée.

Le Conseil municipal,

Par 28 voix pour,

Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve les comptes conventionnels ci-annexés pour chacun de ces deux biens,

Autorise la cession conventionnée à l'EPA ORSA des lots n°14 et n°15 appartenant au SAF 94 au sein de la copropriété située au 74, rue de Paris dans le cadre de la ZAC multisites,

Autorise la Maire à signer tous les actes correspondants à la présente délibération.

Développement Durable

5. Approbation des conventions de mises à disposition, d'occupation et d'usage relatives aux jardins familiaux du site régional de la Fontaine Saint Martin de Villeneuve-Saint-Georges

Mme DINNER

Il s'agit d'une convention de mise à disposition avec l'Agence des espaces verts et la Ville concernant le domaine de la Fontaine Saint-Martin (jardins familiaux) et d'une convention d'occupation et d'usage relative à ces mêmes jardins avec l'Association des jardins familiaux. Nous ferons la même chose concernant l'autre partie des jardins familiaux ultérieurement.

M. ESPINAR



Je m'abstiens, parce que je m'aperçois que le public ne sera pas autorisé à circuler autour de ces jardins. On les prive d'une sortie, ce que je trouve « léger ».

Le Conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenu,

Approuve le projet de convention entre l'Agence des Espaces verts (AEV) et la Commune de mise à disposition de la parcelle cadastrée AM 351 située sur le domaine régional de la Fontaine-Saint-Martin,

Approuve la convention d'occupation et d'usages entre la ville de Villeneuve-Saint-Georges et l'association des Jardins familiaux de Villeneuve-Saint-Georges pour le domaine régional de la Fontaine-Saint-Martin tel que présentée,

Autorise la Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES, TRAVAUX, PERSONNEL ET AFFAIRES GÉNÉRALES

Finances

6. Approbation d'avenants aux marchés d'assurances « Flotte automobile et risques annexes » (années 2014 à 2018) et « Dommages aux biens communaux et risques annexes » (années 2017 à 2021)

M. HENRY

Il s'agit de l'avenant n°4 relatif aux marchés d'assurances de la flotte automobile et risques annexes et des avenants n°1 et 2 qui ont trait aux dommages aux biens des bâtiments communaux et risques annexes. En effet, chaque année, nous procédons à une mise à jour du parc automobile et établissons un avenant qui correspond à la mise à jour dudit parc. Le deuxième chapitre concerne le marché d'assurance lié aux dommages aux biens communaux et risques annexes. Là encore, chaque année, nous procédons à une mise à jour du parc immobilier. Nous rédigeons à ce titre deux avenants dans le cadre de la mise à jour de l'assurance eu égard au parc immobilier de la commune.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'avenant n° 4 au marché d'assurance « Flotte automobile et risques annexes » avec la société SMACL Assurances-141 avenue Salvador Allende -79031 NIORT CEDEX 9

Approuve l'avenant n° 1 au marché d'assurance « Dommages aux biens communaux et risques annexes » avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9



Approuve l'avenant n° 2 au marché d'assurance « Dommages aux biens communaux et risques annexes » avec la Société SMACL Assurances – 141 avenue Salvador Allende – 79031 NIORT CEDEX 9

Autorise la Maire à signer lesdits avenants et tout acte y afférent.

7. Adhésion de la commune de Valenton au syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Villeneuve-Saint-Georges

M. HENRY

Nous avons déjà évoqué ce point lors de précédents rendez-vous. Le syndicat mixte de géothermie de Villeneuve gère avec les deux partenaires que sont la Ville et l'OPH la géothermie sur le territoire de Villeneuve-Saint-Georges. Pour des mesures d'usage de la géothermie et pour des raisons économiques pour les intéressés (habitants et Ville), nous souhaitons étendre le réseau. Cela concerne Villeneuve-Saint-Georges, mais aussi les résidences, les bâtiments communaux et les équipements municipaux de Valenton. Au vu de ce projet, la ville de Valenton a naturellement demandé à intégrer le syndicat mixte en tant que troisième partenaire, ceci afin de gérer la géothermie sur les territoires de Villeneuve et de Valenton.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Approuve l'intégration de la Commune de Valenton au sein du syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à Villeneuve-Saint-Georges.

8. Approbation des avenants de prolongation du marché des publications municipales

M. HENRY

Ces avenants de prolongation ont été présentés lors de la dernière CAO. En l'espèce, ce sont des avenants de prolongation du marché des publications municipales, qui comportent plusieurs lots : création, conception, travaux d'impression d'affiches et de gestion d'espace publicitaire. Les moyens de communication devant perpétuellement s'adapter, le magazine municipal évoluera au deuxième semestre 2018, après la consultation menée auprès de tous les lecteurs. La municipalité a décidé de proposer une information plus régulière de qualité. Le magazine, qui paraissait tous les deux mois, affichera dorénavant une fréquence mensuelle, avec une information au plus près de l'actualité et de la réalité. Pour ce faire, nous proposons un avenant en attendant la remise à plat du marché de publication. Il est nécessaire de prolonger de trois mois les quatre lots du marché actuel à compter du 3 avril 2018. Cela permettra au futur marché de tenir compte de l'évolution des besoins évoqués ci-dessus concernant le magazine municipal. Le marché étant conclu sans montant maximum, l'avenant n'a aucune incidence financière.



M. GAUDIN

Que vous demandiez davantage de temps pour préparer une nouvelle conception de magazine peut s'entendre. Sur le principe, il n'y a en effet rien d'alarmant. Toutefois, pourrions-nous obtenir un bilan de la consultation engagée auprès des lecteurs ? Elle est apparemment le prétexte que vous avancez pour modifier le magazine, mais il serait judicieux que nous disposions du résultat de cette consultation, ne serait-ce que pour savoir ce que demandent les Villeneuvois. En outre, nous aimerions en savoir davantage s'agissant de l'allure et de la structure que vous comptez donner à ce magazine. À ce sujet, nous ne disposons que d'une partie de réponse, le magazine devant *a priori* être plus petit, mais plus fréquent. Vous annoncez une modification, vous demandez de prolonger les délais actuels, mais nous n'en savons pas davantage.

Mme la Maire

Nous pouvons transmettre les résultats de l'enquête effectuée auprès des Villeneuvois. Elle est très instructive, et participe à la conception du nouveau magazine. Nous transmettrons ces informations.

M. GAUDIN

Nous sommes favorables à ce nouveau magazine s'il est davantage en ligne avec les attentes des habitants, mais ce sujet arrive alors même qu'aucune concertation préalable n'a été envisagée. Pourtant, une concertation éviterait ces questions au conseil municipal. Ma remarque concerne finalement ce qui me semble être le fonctionnement normal de l'instance.

M. ESPINAR

Vous parlez de cohérence avec le souhait des habitants. Je m'interroge sur le coût de ces modifications pour les Villeneuvois.

Mme la Maire

Ce n'est pas l'objet de la délibération de ce jour. Nous étudierons bien évidemment les conséquences de ce nouveau journal en termes de coût, et l'aborderons le cas échéant.

M. ESPINAR

Pour l'heure, c'est donc le *statu quo*, n'est-ce pas ?

Mme la Maire

Tout à fait. La délibération proposée n'entraîne aucune incidence financière.

M. ESPINAR

Je souhaite également connaître les souhaits exprimés par les Villeneuvois.

Mme la Maire

Vous recevrez aussi les résultats de l'enquête.

Le Conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT),



Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus,

Approuve les projets d'avenant ci-annexés prolongeant les 4 lots du marché de publications municipales pour une durée de 3 mois, à compter du 3 avril 2018, sans que cette prolongation n'ait d'incidence sur le montant des lots conclus sans montant maximum,

Autorise la Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document administratif y afférent.

Ressources humaines

9. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

M. JONCRET

Comme à chaque Conseil municipal, il est proposé d'apporter des modifications sur les effectifs du personnel, notamment aujourd'hui afin de répondre aux besoins de consultations médicales du centre Henri Dret en augmentant les nombres d'heures effectuées sur plusieurs postes de médecins, de mettre en corrélation le grade d'un emploi occupé et de nommer un agent, et de modifier le tableau des effectifs en conséquence. Ces effectifs sont fixés au 1^{er} mars et les dépenses sont affectées au chapitre 12 de l'exercice considéré.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

GRADES	EFFECTIF BUDGÉTAIRE	MODIFICATIONS		NOUVEL EFFECTIF
Adjoint administratif à temps complet	45		+1	46
Adjoint d'animation à temps complet	88	- 1		87
Médecin hors classe à temps non complet 24h30	1	- 1		0
Médecin hors classe à temps non complet 28h00	0		+1	1
Médecin hors classe à temps non complet 22h45	1	- 1		0
Médecin hors classe à temps non complet 27h00	0		+ 1	1
Médecin hors classe à temps non complet 14h00	4	- 1		3
Médecin hors classe à temps non complet 16h00	0		+ 1	1
TOTAL	139	- 4	+ 4	139

Dit que les effectifs sont fixés au 1^{er} mars 2018.

Dit que ces dépenses afférentes à la présente décision seront imputées au chapitre 012 du budget de l'exercice considéré.



10. Fixation de la rémunération horaire des études dirigées effectuées par des personnels non enseignants pour le compte de la commune

M. JONCRET

Il s'agit de mettre en œuvre dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires un bon fonctionnement des activités périscolaires. Nous faisons notamment appel à des personnels non enseignants de l'Éducation nationale, personnels rémunérés par la commune dans le cadre de la réglementation. Il est proposé aux membres du conseil municipal de fixer le taux établi à 15,99 euros par décret et de préciser que les taux retenus évolueront dans les mêmes proportions que la majoration des traitements des personnels civils militaires de l'État, et d'inscrire ces dépenses afférentes à la présente décision au budget des exercices considérés.

M. GAUDIN

Pouvez-vous préciser quelle sera la position de la municipalité sur l'aménagement des rythmes scolaires à la prochaine rentrée ?

Mme la Maire

Je tiens à souligner que notre Ville a réalisé une enquête auprès de l'ensemble des parents d'élèves, des enseignants et des agents communaux concernés par cette évolution.

Mme RICHETON

La concertation a connu une forte participation. 62 % des personnes ont choisi la semaine de quatre jours. Cette réorganisation a été soumise à la DASEN, qui est la direction académique. Nous attendons un retour, car à ce jour, nous n'avons pas obtenu de réponse. Le mercredi sera donc libéré. Il convient en outre de revenir à 8 h 30.

Mme la Maire

Il subsiste un décalage de dix minutes pour les écoles maternelles isolées.

Mme RICHETON

En effet, les familles avec fratrie connaissent un problème avec les maternelles isolées. C'est la raison pour laquelle nous avons mis en place un aménagement de 10 minutes. Ce temps laisse la possibilité aux familles de déposer les enfants, en particulier entre l'école élémentaire Anatole France et Jean Zay, Jules Ferry, Victor Duruy, Condorcet et La Fontaine-Saint-Exupéry.

Le Conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Décide de fixer la rémunération horaire des études dirigées effectuées par des personnels non enseignants pour le compte de la commune :

Taux de l'heure : 15.99 euros.

Précise que les taux retenus évolueront dans les mêmes proportions que les majorations des traitements des personnels civils et militaires de l'État et des personnels des collectivités,



Dit que les dépenses afférentes à la présente décision seront inscrites au budget des exercices considérés.

Solidarités

11. Marché de gestion et d'entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage : approbation de l'avenant 3 et création d'un groupement de commandes avec la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Mme DINNER

Cette délibération concerne l'aire d'accueil des gens du voyage avec le concours de la commune de Crosne et de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine. Il s'agit de l'avenant n°3 portant prolongation au marché de gestion et d'entretien de l'aire pour une durée de deux mois, étant entendu qu'elle arrive à son terme en mars 2018. Il s'agit en outre d'approuver un principe de constitution d'un groupement entre la commune et la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour la gestion et l'entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage.

M. ESPINAR

Lorsque cette aire d'accueil sera prise en charge par le Grand Paris, sera-t-elle déplacée ? Une commune prendra-t-elle ceci en charge ? Combien cela nous coûte-t-il ?

Mme la Maire

Ces éléments sont précisés dans le rapport : 65 000 euros.

M. ESPINAR

Est-ce à fond perdu ou cette somme nous est-elle restituée par la suite ?

M. HENRY

Il est question de 65 000 euros pour l'ensemble de l'aire, dont une partie se trouve à Crosne et une autre partie à Villeneuve. Au prorata, cette aire nous coûte moins cher (environ deux tiers).

M. ESPINAR

Ces sommes sont-elles à jamais perdues ?

M. HENRY

Elles sont destinées à l'entretien. Par conséquent, de la même manière que lorsque vous refaites la peinture chez vous, ces sommes sont effectivement « *perdues* ».

Le Conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenu,

Approuve l'avenant n°3 portant prolongation du marché de gestion et d'entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage intercommunale Villeneuve-Saint-



Georges Crosne avec la société VAGO pour une durée de deux mois et un montant supplémentaire de 10 688.08€ HT,

Approuve le principe de constitution d'un groupement entre la commune et la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour la gestion et l'entretien courant de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Autorise la Maire à signer le projet de convention de groupement ci-annexé et tous documents afférents audit groupement,

Charge la Maire ou toute personne habilitée par elle, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Administration générale

12. Attribution du nom « *Espace Angela Davis* » aux locaux sis 19 rue de Valenton, mis à disposition du Centre social Asphalte.

Mme la Maire

La commune de Villeneuve-Saint-Georges est propriétaire de la parcelle sis 19 rue de Valenton, qui comporte les locaux de l'ex-CIO ainsi qu'un chalet qui a fait l'objet d'une rénovation complète dans le cadre de la politique municipale de valorisation du patrimoine de la ville. Ces locaux sont mis gracieusement à la disposition du centre social Asphalte par la commune. Compte tenu de l'ambition humaniste du lieu et en concertation avec l'association qui en a validé le principe en conseil d'administration, la commune propose l'attribution du nom « *Espace Angela Davis* » pour ces locaux. Angela Davis est une figure des revendications féministes d'égalité et de respect, qui correspondent aux valeurs défendues par la ville et l'association. L'attribution en outre d'un nom féminin à ce bâtiment permet aussi de rééquilibrer une situation où les femmes sont largement minoritaires dans les noms de rue à Villeneuve-Saint-Georges comme ailleurs.

Le Conseil municipal,

Par 33 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenu,

Décide l'attribution du nom « *Espace Angela Davis* » aux locaux sis 19 avenue de Valenton et mis à disposition du Centre Social Asphalte.



13. Subvention exceptionnelle à une association

M. PILATTE

Je vous invite à statuer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle à une association. La période des inondations que la ville vient de traverser a donné lieu à de nombreuses expressions concrètes de solidarité, notamment de la part du monde associatif villeneuvois. Certaines associations ont ainsi dépassé le cadre de leurs compétences et actions habituelles. C'est notamment le cas de l'association *Voisins et ensemble*, qui a été particulièrement mobilisée sur différents aspects : distribution de dons et de repas dans les gymnases, cafés solidaires dans les quartiers, dons de meubles aux personnes relogées par la municipalité. Compte tenu des dépenses que cette association a engagées – et elle continue son effort en la matière –, il convient de lui attribuer en urgence une subvention exceptionnelle, sans attendre l'attribution des subventions annuelles aux associations prévues en avril. De plus, cette association continue à faire des maraudes de manière à distribuer des repas chauds aux SDF, notamment ceux qui se trouvent au niveau de la gare de Villeneuve-Saint-Georges.

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Valide le caractère urgent de cette délibération,

Décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 700 € pour l'association « *Voisins et ensemble* ».

QUESTIONS ÉCRITES

- Premier bilan des inondations de 2018 (aide d'urgence aux riverains, organisation des secours, PCS, solutions durables envisagées...)
- Pollution de la Seine : rejet d'eaux usées par l'émissaire du SIAAP (cause, effets, actions envisagées)
- Installation d'une station de pompage sur le quai d'Yerres à proximité de la confluence avec la Seine (objet, maître d'œuvre, durée)

Mme la Maire

Monsieur GAUDIN, vous m'avez transmis trois questions écrites en me demandant qu'elles soient intégrées à l'ordre du jour du conseil municipal de ce soir. Conformément aux dispositions de l'article 6 du règlement intérieur du conseil municipal, la réponse aux questions écrites a lieu soit par oral pendant la séance du conseil, soit par écrit dans un délai d'un mois à compter de la saisine.

Les questions ayant été transmises il y a quelques jours, je vous propose l'organisation suivante :

Concernant votre première question, relative au premier bilan des inondations de 2018, j'ai déjà donné un certain nombre d'éléments dans mon introduction. Néanmoins, je vous propose de la compléter de façon détaillée par une note écrite, qui vous sera transmise ultérieurement.



S'agissant de votre question relative à la pollution de la Seine et le rejet d'eaux usées par l'émissaire du SIAAP, mes services ainsi que ceux du SIAAP ont été saisis. Nous vous transmettrons là encore une réponse écrite et détaillée sous un mois.

Enfin, en ce qui concerne votre question sur l'installation d'une station de pompage sur le quai de l'Yerres, il ne s'agit ni d'un projet de la commune ni du Conseil départemental du Val-de-Marne ni de l'État ou du SyAGE. Dès lors, je ne peux vous répondre sur la maîtrise d'œuvre ou la durée d'un projet hypothétique. Si néanmoins vous nous transmettez une question plus précise, nous pourrions vous apporter des réponses plus détaillées.

M. GAUDIN

En ce qui concerne la pollution de la Seine, je ne peux pas me contenter d'une réponse hypothétique écrite dans 15 jours, trois semaines, voire jamais.

Mme la Maire

Nous vous répondrons dès que nous aurons les éléments. En l'occurrence, vous avez posé la question il y a quelques jours seulement.

M. GAUDIN

Je comprends, mais la pollution en Seine date de samedi dernier. C'est donc relativement récent. Il fallait donc que nous ayons le temps de nous retourner, de nous renseigner. Il y a une pollution dont le SIAAP serait à l'origine.

Mme la Maire

Nous avons saisi les services du SIAAP et nous répondrons dès que nous aurons obtenu un retour à ce sujet. Nous prenons ce point très au sérieux et sommes à l'écoute de votre question.

M. BIYIK

Je souhaite apporter ma contribution, car il n'est pas normal qu'aucun débat ne soit organisé au Conseil municipal concernant les inondations.

Mme la Maire

Face aux questions écrites, nous pouvons répondre de telle ou telle façon. En l'occurrence, nous ne méprisons en rien les questions transmises et répondrons comme le prévoit le règlement intérieur.

M. BIYIK

Vous refusez donc le débat au conseil municipal sur les inondations et ce qu'il s'est passé depuis deux mois.

Mme la Maire

Pas du tout, mais quelle est votre question ?

M. BIYIK

Je souhaite apporter ma contribution suite aux questions écrites.

Mme la Maire

Lesquelles ?



M. BIYIK

Les questions écrites sont à l'ordre du jour. Je demande la parole pour apporter ma contribution en ce qui concerne les événements qui se sont produits depuis un an et demi au sein de notre commune. Je vous demande donc de m'écouter.

Mme la Maire

Le Conseil municipal comporte un ordre du jour qu'il convient de respecter. Vous aviez toute latitude, depuis que les inondations sont survenues, pour nous poser des questions. En ce qui concerne les inondations, je pense avoir apporté un certain nombre de précisions si tant est que vous n'étiez pas au courant de ce qu'il s'est passé durant cette période et de ce que nous avons réalisé avec les habitants, les communes solidaires, le Département et la Métropole. Dans le cadre de mon introduction, je vous ai tenu au courant d'un certain nombre de choses. Je vous ai proposé de vous transmettre une note écrite détaillant tous les points relatifs aux inondations, y compris les points évoqués dans mon introduction. Telle est mon unique proposition.

M. HENRY

Monsieur GAUDIN, au conseil municipal comme dans toute assistance publique, il existe deux solutions : demander qu'un point soit inscrit, auquel cas un débat s'engage ou poser une question écrite, laquelle obtiendra une réponse orale ou écrite. Quoi qu'il en soit, une question écrite ne donne pas lieu à un débat. Interrogez l'Assemblée nationale sur ses méthodes s'il le faut. En revanche, un point inscrit à l'ordre du jour donne lieu à un débat. Si vous le souhaitez, demandez l'inscription d'un point à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour organiser un débat sur les inondations. Aujourd'hui, ce n'est pas prévu.

M. GAUDIN

Si vous le permettez, je vais relire ce que j'ai demandé : « *Madame la Maire, par la présente, je vous demande de bien vouloir informer les conseillers municipaux et de mettre à l'ordre du jour du conseil municipal les points suivants (...).* » Je n'ai jamais parlé de questions écrites.

Mme la Maire

L'ajout de questions à l'ordre du jour par un conseiller municipal n'existe pas. Il y a des questions écrites, et le règlement intérieur prévoit de quelle manière on répond à ces questions. Je l'ai précisé, et je vous répondrai.

M. POIRET

Nous ne sommes en soi pas opposés à un débat, mais il était possible dans ce cas de proposer un vœu, lequel donne systématiquement lieu à un débat. Plusieurs vœux sont prévus ce soir au conseil, et il était possible d'ajouter un vœu sur les inondations. Ce vœu aurait permis le débat et constitue un mode d'expression tout à fait normal pour les conseillers. Notre groupe en propose souvent, le vôtre également. Si notre groupe n'est pas opposé à un débat, d'un point de vue formel, vous avez toute possibilité d'agir en respectant le règlement intérieur.

M. BIYIK

M. GAUDIN a demandé à ce qu'il y ait une modification de l'ordre du jour et non une question écrite. Vous avez interprété à votre manière. Aussi, une fois encore, vous refusez le débat.

**Mme la Maire**

Je ne refuse pas le débat, d'autant que j'ai fourni toutes les informations nécessaires.

M. BIYIK

À aucun moment M. GAUDIN n'a parlé de question écrite, mais bien d'inscrire une nouvelle délibération, un nouvel ordre du jour. Respectez sa demande initiale.

VŒUX**Vœux présentés par la majorité**

- **Devenir du service de chirurgie hépatique de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil**

M. POIRET

Cette question est importante pour la santé des Villeneuvois, dont certains se font opérer à Mondor. Je vais relire tous les « *considérant* » pour que le public soit informé du vœu :

« Considérant que par le biais d'une note de cadrage datée du 29 novembre 2017, la Direction générale de l'AP-HP a sollicité les équipes de l'hôpital Paul Brousse de Villejuif et du groupe hospitalier Henri-Mondor de Créteil pour établir un projet de coopération débouchant sur un partenariat et une fédération des services de transplantation hépatique.

Considérant que cette orientation, actant à terme l'existence d'un seul site pour l'accomplissement du geste chirurgical de transplantation, semble indiquer un déséquilibre au détriment du groupe hospitalier Henri-Mondor.

Considérant que sur la forme, cet objectif de fédération et de partenariat entre les deux services est d'autant plus contestable qu'il a été fixé de manière unilatérale sans avis des agences de santé concernées – Agence de biomédecine et Agence régionale de santé, cette dernière ayant même acté la possibilité de passer de quatre à cinq sites de transplantation hépatique en Ile-de-France. » Il se trouve que ce matin, l'ARS vient d'expliquer, après avoir affirmé que cinq sites étaient nécessaires en Ile-de-France, qu'il n'en faut finalement plus que trois, avec les mêmes données. « (...) De plus, il est regrettable qu'il ne soit pas tenu compte des instances locales représentatives de la communauté médicale qui à travers différentes réunions ont manifesté leur opposition au projet.

Considérant que sur le fond, une telle fédération entre les deux services semble dénuée de toute cohérence médicale et elle complique et fragilise le parcours de soin des patients. En effet, il se dessine une prise en charge pré et post-opératoire à Mondor alors que l'activité chirurgicale hépatique serait intégralement transférée à Paul Brousse. Cette proposition de prise en charge sur les deux sites est à l'évidence une source de rupture dans la continuité des soins, de difficultés dans la transmission de l'information médicale et, au final, risque d'impacter la sécurité des patients, notamment sur le traitement des complications post-opératoires et de réanimation.

Considérant que d'un point de vue hospitalo-universitaire, l'attractivité de l'hôpital Henri-Mondor et sa renommée d'excellence dans le domaine de la recherche risquent, elles aussi, d'être fortement érodées.



Un tel projet fragiliserait l'ensemble de la chirurgie hépatique et digestive du site avec des conséquences majeures sur les activités de l'oncologie, de l'anesthésie, de la réanimation et des projets hospitalo-universitaires de recherches cliniques associés à ces disciplines et portés par de jeunes médecins.

Considérant que la perte de l'activité chirurgicale de transplantation hépatique constituerait donc non seulement une rupture du parcours de soin des patients, mais elle affaiblirait également l'ensemble de l'axe stratégique de l'hôpital Henri-Mondor autour de la transplantation multi-organes alors même que le site cristolien est celui parmi les établissements de l'AP-HP qui offre la plus large activité incluant le cœur, le foie, les reins, les tissus composites et les cellules souches.

Considérant qu'au contraire, si l'hôpital Paul Brousse est effectivement un site important au regard du nombre annuel de transplantations hépatiques, il semble qu'il ne soit actuellement pas en mesure d'absorber un surcroît d'activité chirurgicale de greffe, sans moyens supplémentaires très significatifs ni de permettre une offre de soins aussi intégrée que celle disponible à Henri-Mondor.

Considérant qu'une telle fédération de services entre les deux établissements nécessiterait donc des investissements considérables sur le site de Paul Brousse pesant immanquablement sur les finances de l'AP-HP alors même que l'ensemble des ressources sont d'ores et déjà disponibles et opérationnelles sur Henri-Mondor. La question de la cohérence financière se pose donc elle aussi, surtout dans la mesure où il ne semble pas qu'il y ait d'étude d'impacts économiques ni sur Henri-Mondor ni sur Paul Brousse.

Fort de l'ensemble de ces éléments, les élus du conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges considèrent donc que tout ce qui représenterait un affaiblissement du potentiel chirurgical et universitaire de l'hôpital Henri-Mondor n'est pas acceptable pour le bien-être des patients.

Nous proposons donc que le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges s'oppose au transfert de l'activité chirurgicale hépatique de l'hôpital Henri-Mondor à l'hôpital Paul Brousse. »

M. FAÏSSE

Ce vœu me laisse perplexe, car il est inexact et partial sur certains points, en premier lieu en affirmant que l'activité chirurgicale hépatique sera intégralement transférée à Paul Brousse. En effet, seule l'activité de transplantation hépatique sera transférée et non toute la chirurgie. L'AP-HP souhaite effectivement passer de 400 à 300 transplantations en Ile-de-France. Elle propose donc une réflexion sur un centre bisite entre Paul Brousse à Villejuif et Mondor à Créteil. Les greffes se feraient donc à Paul Brousse et le suivi pré et post-opératoire à Mondor. Personnellement, je pense que cette solution est mauvaise pour les patients, qu'elle présente un parcours de soins à risque eu égard aux allers-retours fréquents entre Villejuif et Créteil. C'est pourquoi je voterai ce vœu.

M. POIRET

Il est vrai que dans un premier temps, il est question des greffes. Seulement, si l'on transfère les greffes, où est transféré le système opératoire ? Les chirurgiens les plus experts se



chargent des greffes. Or s'ils partent tous à Brousse, il restera le « basique » en termes hépatiques.

Mme la Maire

En tout cas, en votant ce vœu, nous nous joignons à un mouvement très fort, tant vis-à-vis de la population que du milieu hospitalier.

M. ESPINAR

Nous aurions aimé avoir ce vœu dans notre enveloppe et non sur la table. Si des renseignements sont erronés, nous aimerions les connaître avant pour procéder à des recherches.

Mme la Maire

On me précise que ces éléments ont bien été transmis aux présidents de groupes vendredi.

Par 33 voix pour,

Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT) s'étant abstenu,

S'oppose au transfert de l'activité chirurgicale hépatique de l'Hôpital Henri-Mondor à l'Hôpital Paul Brousse.

- Pour la défense et le développement des services publics

M. JONCRET

Ce vœu sera très long tant chaque jour passé voit des annonces gouvernementales « casser » l'ensemble des services publics ou la vente de bijoux de famille, d'entreprises, où l'État était majoritaire :

« (...) Considérant que le gouvernement Macron lance une offensive violente en direction des services publics, bien commun de la Nation, pour casser un siècle de conquêtes et d'acquis sociaux,

Considérant que cette offensive aggraverait les inégalités territoriales, sociales, culturelles et toucherait immédiatement les citoyens les plus fragiles,

Considérant que les services publics dans leur intégralité sont vecteurs d'emploi et que l'investissement public représente aujourd'hui 75 % de l'investissement en France, donc créateur de richesses,

Considérant que le gouvernement Macron programme sur cinq ans la suppression de 120 000 fonctionnaires,

Considérant que les dotations globales de fonctionnement aux collectivités sont en baisse depuis 2013 engendrant une asphyxie organisée des territoires les plus fragiles, pour notre ville c'est plus de 9,2 millions d'euros en moins sur cinq ans, impactant de fait le service public rendu à la population et le développement de la commune,



Considérant que les orientations proposées par le préfet de région pour l'organisation du Grand Paris visent notamment la suppression des départements de petite couronne, un non-sens, administratif, démocratique et un coup porté à notre territoire le Val-de-Marne qui met en place depuis des décennies une politique volontariste et solidaire à destination de tous les citoyens, comme le démontrent les 76 crèches départementales ou le remboursement intégral sans condition de ressources de la carte Améthyste,

Considérant la situation actuelle des agents de la fonction publique hospitalière, notamment avec la dégradation de leurs conditions de travail, la suppression ou délocalisation pure et simple de service à fort rayonnement comme le démontre sur notre bassin de santé le transfert de l'activité chirurgicale hépatique de l'hôpital Henri-Mondor de Créteil à l'hôpital Paul Brousse de Villejuif, orchestré par l'agence régionale de santé, organisation technoverticale,

Considérant que les attaques portées aux cheminots et au service public ferroviaire en général décrit dans le rapport Spinetta sont inacceptables et vont dégrader considérablement l'offre de service public rendu à la population ainsi que les conditions de transports des usagers et des marchandises,

Considérant que de nombreux Villeneuvoises et Villeneuvois seront concernés quotidiennement par les réformes annoncées pour la SNCF et verront l'offre de transport public du RER D, du réseau, de sa maintenance, de la qualité de service et du tarif immédiatement impacté comme c'est le cas actuellement en Angleterre,

Considérant que les ordonnances autoritaires imposées par le gouvernement Macron concernant la loi travail sont inacceptables, économiquement et démocratiquement, et porte atteinte directement aux salariés ainsi qu'à leurs conditions de travail,

Considérant l'augmentation de 1,7 % de la CSG à destination des retraités est une mesure scandaleuse avec comme argument la contribution de tous à l'effort collectif, alors qu'en parallèle, le gouvernement Macron a supprimé l'ISF dans un souci, bien évidemment, d'effort collectif de tous,

Considérant que le gouvernement Macron envisage la privatisation d'ADP, ce qui constituerait une grave menace pour l'emploi, l'activité et l'environnement en Val-de-Marne, une menace pour la sécurité aérienne et la protection des riverains tant en matière de respect du couvre-feu qu'en termes d'indemnisation de celles et ceux qui subissent les nuisances sonores,

Considérant la mobilisation historique des personnels des EHPAD et des services à domicile pour obtenir des moyens et de meilleures conditions de travail afin d'accueillir les personnes âgées avec davantage de dignité,

Considérant que la privatisation et la libéralisation de La Poste depuis dix ans s'est traduite par plus de 60 000 emplois supprimés, des fermetures massives de bureaux aussi bien en zones rurales qu'urbaines, et un réel recul du service public et de l'offre postale rendue à la population,



Considérant les mouvements d'ampleurs chez les travailleurs de l'énergie revendiquant la défense des emplois, les conditions de travail et le droit à l'énergie pour tous et la sécurité sur des sites à risques,

Le conseil municipal :

Réaffirme que la qualité des services publics à rendre aux usagers sur l'ensemble du territoire, la défense de l'intérêt général, nécessite un plan ambitieux de créations d'emplois qualifiés pérennes et de qualité dans les nombreux services qui en ont besoin, une plus grande reconnaissance du travail et des missions exercées par les agents et une amélioration significative de leurs salaires et conditions de travail.

Affirme, qu'il soutiendra toutes les mobilisations en cours et à venir (journée du 22 mars, etc.) et dans tous les secteurs concernés, fonction publique, salariés du privé, retraités, cheminots, agents hospitaliers, etc. »

M. FAÏSSE

Je vais revenir sur deux points de ce vœu : à propos de la suppression de l'activité chirurgicale hépatique à Mondor, évoquée précédemment, vous écrivez que cette démarche est « (...) orchestrée par l'ARS, organisation technoverticale ». Or dans le vœu précédent, vous écrivez que : (...) *le partenariat entre Paul Brousse et Mondor a été fixé de manière unilatérale sans avis des agences de santé concernées (Agence de biomédecine et Agence régionale de santé, cette dernière ayant même acté la possibilité de passer à quatre ou cinq sites de transplantation hépatique en Ile-de-France)* ». Finalement, tantôt l'ARS est responsable, tantôt son avis n'a pas été pris en compte. C'est un petit peu curieux.

Ensuite, à propos de la « casse » des services publics, vous dénoncez l'offensive violente d'Emmanuel Macron. Je souhaite réagir sur la réforme de la SNCF, qui était inéluctable. L'adhésion à l'Union européenne implique d'ouvrir la SNCF à la concurrence au plus tard en 2021. Je n'insisterai pas sur les graves dysfonctionnements récents de la SNCF ni sur son déficit structurel de 47 milliards d'euros pour SNCF Réseau. J'en suis d'autant plus peiné que je suis issu d'une famille de cheminots, et que j'ai été médecin auprès d'agents du dépôt de Villeneuve pendant plus de trente-cinq ans. Je souhaite que cette réforme se fasse le mieux du monde dans l'intérêt du personnel de la SNCF et des usagers. Mais il est un point du rapport Spinetta qui va contre vos accusations de « casse » du service public. Ce rapport prévoit en effet la création pour SNCF Réseau et SNCF Mobilité de sociétés anonymes à capitaux publics incessibles garantis contre la privatisation. Je ne voterai donc pas ce vœu.

Mme DINNER

On parle de la fonction publique hospitalière, de la SNCF, mais peut-être faut-il rajouter un point concernant les autres fonctions publiques, en particulier la fonction publique territoriale et le gel du point d'indice des fonctionnaires. Je fais ici une proposition, car aucun élément n'est mentionné s'agissant des territoriaux, pourtant très malmenés eux aussi.

M. THIBERVILLE

Suite à l'intervention de M. FAÏSSE, je souhaite rectifier quelques points qui sont totalement faux. En ce qui concerne l'ouverture à la concurrence qui serait imposée par les textes européens, vous vous trompez de date, puisqu'il est question de 2019 et 2023. En tout état de cause, même avec l'adoption du quatrième paquet ferroviaire, l'ouverture à la concurrence



n'est pas obligatoire. Je vous invite à consulter le règlement « *obligations de service public – règlements européens* » et particulièrement l'article 5, paragraphe 4, qui prévoit que nous pourrions toujours, au-delà de 2023, passer par les attributions directes.

S'agissant des sociétés à capitaux publics avec des capitaux inaccessibles qui protégeraient d'une ouverture de capital et de fait d'une privatisation, en réalité, il suffit d'élargir le capital – comme cela s'est produit lorsque GDF s'est allié avec Suez – pour faire entrer un actionnaire privé. Autrement dit, le fait de ne pas céder des actions n'empêche pas la privatisation.

Enfin, en ce qui concerne la dette et le parallèle que vous établissez avec la marge de l'entreprise, il convient de rappeler que la dette supportée par le système ferroviaire est une dette d'État. Elle a été contractée, parce que nous avons investi dans des infrastructures importantes, notamment les lignes à grande vitesse. L'État s'est défaussé sur l'entreprise publique, la SNCF. Or c'est cette dette que nous continuons de payer. Cette dette, se nourrissant d'elle-même, puisque la charge de la dette agrandit elle-même la dette, nous atteignons en effet des niveaux insupportables, supérieurs à 50 milliards d'euros. À ce titre, l'État doit prendre ses responsabilités et reprendre une partie de la dette. Ni le rapport Spinetta ni les annonces du Premier ministre n'évoquent cette question avec précision. Il est simplement indiqué qu'il faudra la « (...) *traiter en temps et en heure, en tout état de cause avant la fin du quinquennat* », sans fixer d'objectif ni de montant. Cette dette n'est pas la dette de la SNCF, encore moins celle des cheminots, mais bien celle de l'État et des infrastructures que l'on a fait supporter au système ferroviaire.

M. POIRET

Je souhaite répondre à M. FAÏSSE concernant l'ARS. Je reconnais une erreur, puisque ce n'est pas l'ARS, mais bien l'AP-HP, qui a décidé unilatéralement qu'un seul site était nécessaire. L'Agence régionale de santé semble toutefois engluée dans certaines difficultés depuis un jour. En effet, initialement, l'AP-HP prévoyait cinq sites et l'ARS avait jugé « *envisageable* » un passage de quatre à cinq sites. Ensuite, un rapport a fait état de trois sites, ce que l'ARS a accepté. Finalement, d'après un article du Parisien qui vient de paraître ce soir à 20 h 45, il apparaît que « (...) *L'ARS admet une erreur éventuelle et dit que quatre sites seraient mieux.* » L'ennui, dans ces multiples volte-face, reste que l'ARS affiche une opinion relativement instable sur le sujet, qui paraît pourtant assez grave. Elle n'est toutefois pas à l'initiative et nous pouvons regretter qu'elle soit manifestement incapable de fournir une explication scientifique claire sur les capacités nécessaires en Île-de-France pour la greffe hépatique.

M. FAÏSSE

Il y a 22 centres de transplantations hépatiques en France contre sept en Angleterre. Certes, ce pays n'est peut-être pas une référence.

Mme la Maire

En matière de service public, c'est certain. En l'absence d'autres questions, je propose d'intégrer après le point numéro 6 du vœu la question abordée par Nathalie. Je pense qu'il est cohérent avec la question évoquée sur la suppression des Départements et la politique volontariste et solidaire à destination de tous les citoyens. Nous pouvons intégrer une phrase pour les fonctionnaires territoriaux.



Le Conseil municipal,

**Par 26 voix pour,
Birol BIYIK s'étant abstenu,
Michel FAÏSSE ayant voté contre,
Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT n'ayant pas pris part au vote,**

Réaffirme que la qualité des services publics à rendre aux usagers sur l'ensemble du territoire, la défense de l'intérêt général, nécessite un plan ambitieux de créations d'emplois qualifiés pérennes et de qualité dans les nombreux services qui en ont besoin, une plus grande reconnaissance du travail et des missions exercées par les agents et une amélioration significative de leurs salaires et conditions de travail.

Affirme qu'il soutiendra toutes les mobilisations en cours et à venir (journée du 22 mars etc.) et dans tous les secteurs concernés, fonction publique, salariés du privé, retraités, cheminots, agents hospitaliers, etc.

M. ESPINAR

Pour l'avenir, le dépôt des vœux doit-il se faire en amont ou comme vous le faites souvent en aval ?

Mme la Maire

Ainsi que je l'ai expliqué, ces vœux ont été envoyés vendredi aux présidents de groupes. Je passe au vœu de M. FAÏSSE pour un plan d'urgence pour les RER.

- Vœu présenté par Michel FAÏSSE

M. FAÏSSE

« (...) Ce vœu répond à la demande de nombreux usagers des RER qui vivent chaque jour une véritable galère pour aller travailler. La situation des transports en Ile-de-France devient de plus en plus inquiétante. Le symbole de ces régressions et de ces injustices est la situation des RER.

Lancés il y a quarante ans pour faciliter la circulation et les liens entre bassins de vie et bassins d'emploi, les RER et leurs usagers ont été délaissés. Plusieurs décennies de sous-investissements nous laissent face à une situation terrible :

- Wagons bondés,*
- Trains annulés,*
- Retards à répétition,*
- Diminution du service sur de nombreuses lignes,*
- Circulation réduite sur 20 % des tronçons.*

Pour les quatre millions d'usagers du réseau Transilien (soit un tiers de la population d'Ile-de-France), c'est une véritable galère qui se vit chaque jour et que connaissent bien les habitants de notre commune. Un rapport de la Cour des comptes de 2016 résume cette



injustice : « (...) Selon les services chargés de l'entretien du Transilien, l'état général des infrastructures va continuer à se dégrader jusqu'en 2020 et ce n'est qu'en 2025 que l'on retrouvera le niveau d'aujourd'hui, lequel est loin d'être optimal. » Alors que le nombre de passagers augmente de 3 % chaque année, la situation va devenir totalement intenable.

Il en résulte un écart vertigineux entre les territoires couverts par le futur Grand Paris Express (38,48 milliards d'euros investis selon le dernier bilan de la Cour des comptes) et les territoires non concernés qui subissent un service dégradé sur le RER.

Cela conduit aussi à un allongement du trajet domicile-travail. Au final, ce sont des millions de citoyens qui se trouvent relégués. Pourtant, les habitants de nos territoires sont mis à contribution financière via leurs impôts locaux qui incluent une taxe spéciale d'équipement Grand Paris.

Le conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges demande un plan d'urgence en faveur des RER rassemblant l'État, la région, les départements et les opérateurs pour permettre le retour immédiat de moyens humains, financiers et techniques à la hauteur des enjeux.

Cette motion a été transmise à M. Emmanuel Macron, Président de la République, Mme Élisabeth Borne, ministre des Transports, Mme Valérie Pécresse, Présidente de la région Ile-de-France, et M. Christian Favier, président du conseil département du Val-de-Marne. »

M. JONCRET

Au-delà de la situation des transports en Île-de-France, c'est la situation de l'entreprise publique SNCF et son devenir qui sont inquiétants avec la réforme envisagée par le gouvernement Macron issu du rapport Spinetta. Votre vœu opportuniste, Monsieur FAÏSSE, intervient à un moment précis, puisque le gouvernement annoncera demain son projet de décret d'habilitation pour la réforme de la SNCF. Le constat fait dans votre vœu ira en s'aggravant avec la réforme prévue. Le 22 mars prochain sera aussi une première étape décisive pour faire prévaloir d'autres choix et imposer une autre réforme, qui s'attaque véritablement aux racines dont souffre la SNCF. La dette de 53 milliards issue du désengagement de l'État, notamment des lignes TGV, où la SNCF chaque année reverse 2,7 milliards d'euros de frais financiers et d'intérêts aux banques, l'équivalent de 26 000 emplois de cheminots à statut. Cela n'a rien à voir avec le statut des cheminots. Il faudrait trois milliards par an durant 15 ans pour investir dans les infrastructures et remettre le réseau à niveau sur toute la France. La filialisation du fret, et donc à terme sa privatisation est un coup fatal porté pour réorganiser l'activité fret ferroviaire et la lutte contre le réchauffement climatique. Un train de 35 wagons en plus sur les rails correspond à 55 camions de 32 tonnes en moins sur la route. Telle est la réalité. Votre vœu est un constat sans proposition de financement. Il vise à mieux enfumer dans le contexte social actuel et avec le projet gouvernemental.

Oui, il faut revenir à une entreprise unique intégrée et contrôlée démocratiquement. Il faut un plan d'investissement massif. La dette doit être reprise par l'État, et il faut effectivement utiliser les leviers de financement, qui ont fait leurs preuves en Île-de-France, pour les étendre au territoire national. Il faut citer l'extension de la taxe locale sur les bureaux et la taxe sur les parkings de supermarché, la création d'un versement transport payé par les entreprises dans



toutes les régions, la mise en place d'une écotaxe poids lourds. Enfin, il convient de développer le fret ferroviaire public. Ce sont ces choix qu'il faut effectuer pour rompre avec les politiques libérales de l'Europe et d'une France à deux vitesses.

Notre groupe votera donc contre le vœu présenté, car il fait totalement l'impasse sur les raisons de la situation actuelle et sur ce qui va l'aggraver si le gouvernement parvenait à ses fins avec la réforme envisagée.

M. POIRET

Nous pouvons dissocier la question posée ici concernant l'infrastructure pour laquelle le constat est exact. En effet, nous ne pouvons pas affirmer que les RER sont dans une bonne condition. Cela ressort de plusieurs années de non-investissement ou de sous-investissement. Il est question de 35 milliards d'euros d'investissements, soit deux milliards d'euros annuels pour le Grand Paris Express contre à peine quelques centaines de millions d'euros annuels pour les réseaux de RER. Cela démontre un problème manifestement voué à s'aggraver, puisque nous afficherons, en 2025, grâce aux premiers tronçons, un réseau neuf d'un côté et un réseau ancien de l'autre, ce qui n'est pas acceptable pour les usagers. De plus, l'échéance 2025 paraît lointaine et il incombe aux Franciliens de se serrer dans des RER vétustes durant un certain nombre d'années avant de voir les nouvelles rames de métro mises en place.

Cependant, le vœu se borne pour l'heure à demander une simple réunion. Cette démarche paraît positive, je pense qu'il faut faire davantage, et voir quels axes de propositions nous pouvons suggérer pour améliorer ces infrastructures. Peut-être pouvons-nous suggérer, puisque l'État est appelé à participer à la réunion, qu'un milliard d'euros du plan d'investissement d'avenir soit dévolu annuellement à un plan de rénovation du RER. Dans les investissements étatiques, il pourrait en effet être suggéré à l'État de commencer par regarder la situation de l'existant et non uniquement la situation future du Grand Paris Express.

De plus, au niveau de cette conférence régionale, qui associerait élus et opérateurs, peut-être faut-il rajouter un élément étrangement absent, puisque si votre vœu porte sur les usagers, ceux-ci seraient *a priori* absents de la réunion. Or les associations d'usagers sont aussi appelées à se prononcer sur les investissements. Elles affichent parfois des idées, et surtout, ce sont elles qui prennent les transports. Aussi, il paraît pertinent de les intégrer très en amont sans organiser une simple réunion d'élus ou d'opérateurs.

Enfin, il s'agirait de lancer une nouvelle politique de développement économique, qui serait axée, non plus sur une séparation croissante entre bassin d'emplois et bassin de vie, mais au contraire sur un rapprochement. Cette dynamique permettrait de limiter le recours aux transports, de façon à faire en sorte que les personnes travaillent plus près de leur domicile.

En tout état de cause, notre groupe souhaiterait vivement qu'un certain nombre de ces propositions soient ajoutées de manière à ce que nous puissions voter en sa faveur. Ainsi, il ne doit pas s'agir d'un simple constat, mais aussi de propositions d'améliorations permettant de favoriser un plan réel pour les RER.

M. FAÏSSE

Je suis tout à fait d'accord avec vous. D'ailleurs, ce vœu émane en partie d'une association d'usagers.

**M. JONCRET**

En termes de méthode, Guillaume a formulé des propositions, mais j'ignore si ces dernières sont ou non écrites. En l'espèce, je n'en dispose pas. J'ai toute confiance en Guillaume, mais je n'ai pas les éléments me permettant à ce stade de me prononcer sur l'opportunité d'un vote sur la base d'un texte qui n'aurait pas été amendé avec des propositions précises. Des chiffres doivent être avancés de façon à apporter une crédibilité au vœu. Je rencontre ici un petit problème de méthode.

M. POIRET

Mes propositions ont été écrites rapidement cet après-midi. En l'état, notre groupe s'abstiendrait. Si nous partageons le constat, il faut nécessairement que le vœu tienne compte des usagers et qu'il comporte des propositions concrètes pour porter le plan de rénovation.

M. FAÏSSE

Pensant que le conseil municipal se tiendrait le 15 février, j'ai déposé ce vœu il y a fort longtemps. Je ne reviendrai donc pas dessus.

M. THIBERVILLE

Je propose que l'on mette le vœu aux voix tel qu'il est rédigé, sans l'amender de cette façon. Il y a d'autres points dont je ne partage pas la philosophie. J'entends que lorsque l'on compare les budgets du Grand Paris Express et ceux du réseau classique, cela puisse poser question. Pour autant, le futur métro du Grand Paris Express aidera le réseau classique à se désengorger et à soulager certaines lignes. En ce sens, cet investissement est nécessaire. Depuis le plan de mobilisation pour les transports en Île-de-France décidé par l'ancienne majorité régionale, plusieurs travaux d'importance ont été engagés sur le réseau ferroviaire. Ils étaient nécessaires. Vous avez raison de dire que le résultat ne sera pas au niveau avant 2025, mais c'est le prix à payer. La multiplication des travaux, bien que subie par ailleurs, reste positive.

Enfin, s'agissant de voter un vœu présenté par un conseil municipal qui vient d'expliquer tout le bien qu'il pense de l'ouverture à la concurrence, je vous « *en souhaite de bonnes* », Monsieur, lorsque plusieurs opérateurs seront présents en Île-de-France pour exploiter le réseau. Les complexités seront d'un autre niveau, alors même qu'elles le sont déjà particulièrement avec seulement deux opérateurs ferroviaires.

M. DUTHEIL

Je souhaite formuler une observation par rapport à l'intervention de Marc sur la question de l'amendement. L'amendement est de droit. Lorsque nous avons un débat en conseil municipal et quel que soit le groupe qui présente le vœu, il peut être utile qu'un groupe ou un autre puisse amender et que nous tentions d'améliorer quelque chose dès lors que nous considérons qu'il est insuffisant. Je pense que tu partages ce propos.

En outre, je note que M. FAÏSSE présente son vœu, et que malgré la discussion, il n'est pas possible de trouver en l'état un terrain qui puisse faire avancer les choses. Dont acte de votre position.

Enfin, et cela explique les réflexions qui sont les nôtres, ce vœu pointe un certain nombre d'insuffisances, de défaillances et de grandes difficultés vécues par les Franciliens sur



l'ensemble du réseau. Compte tenu de l'état de relative « *impréparation* » du sujet, qui nécessiterait probablement un débat plus large que nous avons commencé à l'occasion du vœu précédent, je suggère en ce qui nous concerne que nous ne participions pas au vote.

Le Conseil municipal,

Par 20 voix contre,

Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté pour,

Laurent DUTHEIL, Charles KNOPFER, Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE), Marema GAYE et Sabah CABELLO SANCHEZ n'ayant pas pris part au vote,

Rejette le vœu présenté par Michel FAÏSSE.

- **Vœu présenté par « VILLENEUVE-SAINT-GEORGES SÉCURITÉ »**

M. ESPINAR

Je vise notre président Macron :

« (...) Pour plaire au pouvoir bruxellois et se conformer à son idéologie de déconstruction de la France, Emmanuel Macron prépare en catimini et dans la plus grande opacité, devenue sa marque de fabrique, la disparition des trois départements de la petite couronne francilienne, au profit d'une tutelle quasi-intégrale par la métropole du Grand Paris.

Après la dilution des communes au sein des territoires, c'est maintenant la dilution des départements dans la métropole qui se prépare. La logique est toujours la même : remplacer les élus de proximité par des superstructures floues auxquelles les citoyens seraient bien en mal de demander de comptes de leur gestion. Diluer les responsabilités pour laisser toujours plus de place à la technocratie. Le résultat est sans appel : abstention de plus en plus massive et désintérêt pour la chose commune.

Nous, élus du conseil municipal de Villeneuve-Saint-Georges, notre groupe, refusons la dissolution des départements de petite couronne dans la métropole du Grand Paris, et demandons solennellement au gouvernement d'y renoncer. »

Mme DINNER

Qui peut croire un instant que des élus de votre bord, d'extrême droite, peuvent soutenir les politiques de solidarité développées depuis cinquante ans dans le Val-de-Marne ? Je rappelle que vous êtes hors champ républicain. Nous le voyons dans les collectivités que vous avez été amenés à gérer, et celles où vous siégez. Nous voyons vos actes. La défense du service public et des départements se met en place et n'a pas besoin d'être accompagnée d'une opération politicienne de l'extrême droite, quand bien même cette dernière se serait repeinte en mouvement national populaire.



En discutant avec Christian JONCRET, Président du Groupe Front de Gauche et en ma qualité de vice-présidente du conseil départemental, je ne prendrai pas part au vote. Je préfère m'en aller. Votre démarche constitue un véritable scandale.

Mme MORO

En tant qu'agent départemental, je ne prendrai pas non plus part à ce vote qui est une véritable mascarade. Nous ne vous avons pas attendu. Le 7 février, nous étions tous mobilisés, et je ne crois pas que l'on vous ait vu.

Le Conseil municipal,

Par 25 voix contre,

Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (pour son compte et celui de Jocelyne LAVOCAT), Philippe GAUDIN (pour son compte et celui de Kristell NIASME) et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté pour, Guillaume POIRET (pour son compte et celui de Stéphanie ALEXANDRE) et Julia MORO n'ayant pas pris part au vote,

Rejette le vœu présenté par le groupe « Villeneuve-Saint-Georges Sécurité ».

Fin de séance à 21 h 15